

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Responsable de Pôle Adoption et Recherche des Origines


Direction de la Solidarité
Direction Enfance Santé Insertion
Service de l'Aide Sociale à l'Enfance
Pôle Adoption et Recherche des Origines


Sandrine JAHNKE

2016 00247

- 4 OCT. 2016

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

VU les articles L. 225-2, R. 225-9, R. 225-10 et R. 225-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à l'adoption des pupilles de l'Etat et à l'agrément;

SUR proposition du Directeur Général des Services,

ARRÊTE

Article 1 : Le précédent arrêté relatif à la composition de la commission d'agrément en vue d'adoption du 17 août 2015 est abrogé.

Article 2: La composition de la Commission d'Agrément en vue d'adoption est fixée conformément à l'article R.225-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption et leurs suppléants :

- Deux représentants de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs suppléants :
 - Monsieur Nicolas DUCROCQ (titulaire), **Vice-président de la Commission d'Agrément.**
 - Monsieur Jean-François CAILLERET (suppléant).
 - Madame Annabelle HURTH (titulaire),
 - Madame Bénédicte CLAUDEPIERRE (suppléante).
- Une représentante de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé et sa suppléante :
 - Madame Marie-Joëlle FREYDT (titulaire),
 - Madame Batouï ELALEM (suppléante).

Deux membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat du Département et leurs suppléants :

➤ Association UDAF :

- Madame Thérèse HUTH (titulaire).
- Madame Catherine BAILLY (suppléante).

➤ Association des Pupilles et Anciens Pupilles du Haut-Rhin :

- Madame Annette SCHEUER (titulaire).
- Madame Marie-Paule RADOANI (suppléant).

Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance :

- Monsieur Vincent BILGER, **Président de la Commission d'Agrément.**

Article 3 : Les fins de mandat sont arrêtées comme suit :

Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption et leurs suppléants :

➤ Représentants de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Arrêté du 20 août 2013 et fin de mandat le 20 août 2019 pour le membre titulaire et Vice-président de la Commission d'Agrément.

Arrêté du 2 juin 2014 et fin de mandat 2 juin 2020.

Arrêté du 1^{er} septembre 2015 et fin de mandat le 1^{er} septembre 2021 pour les membres suppléants.

➤ Représentantes de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé :

Arrêté du 1^{er} septembre 2015, fin de mandat le 1^{er} septembre 2021 pour le membre titulaire et son suppléant.

Deux membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat du département et leurs suppléants :

➤ Association UDAF :

Arrêté du 27 octobre 2016, fin de mandat le 2 décembre 2016 pour le membre titulaire et son suppléant.

➤ Association des Pupilles et Anciens Pupilles du Haut-Rhin :

Arrêté du 4 mai 2012, fin de mandat le 4 mai 2018 pour le membre titulaire.

Arrêté du 20 août 2013 et fin de mandat le 20 août 2019 pour le membre suppléant.

Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance et Président de la commission d'agrément :

- Arrêté du 1^{er} septembre 2015 et fin de mandat le 1^{er} septembre 2021 pour le membre titulaire et Président de la Commission d'Agrément.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Préfet du Département et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN" and a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.